



Conférence d'examen de Durban  
MATIN

RC/09/9  
23 avril 2009

**LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN ENTEND LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA BELGIQUE ET TERMINE SON DÉBAT GÉNÉRAL**

**Une réaction sans ambiguïté face au racisme est le moins que l'on puisse faire pour les victimes, souligne le Ministre belge**

La Conférence d'examen de Durban a poursuivi, ce matin, son débat général en entendant une quarantaine de déclarations. Dernier haut dignitaire à intervenir au titre du débat de haut niveau, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Karel De Gucht, a notamment souligné que la lutte contre le racisme et les discriminations exige une réaction sans ambiguïté et que c'est là le moins que l'on puisse faire pour les victimes de ces phénomènes.

Après avoir condamné sans réserve les déclarations intolérantes et haineuses du Président iranien à cette tribune, M. De Gucht a souligné qu'il ne faut pas laisser le champ libre à ceux qui défendent des positions radicales et intolérantes. «Notre conférence est censée évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme et les discriminations et force est de constater que le racisme persiste, y compris, et je le regrette, en Belgique», a poursuivi le Ministre. Il a également fait part de son regret face à la croissance du souverainisme, qui met de plus en plus sous pression le multilatéralisme. «Nous devons combattre ce souverainisme grandissant et la logique qui veut que d'autres pays et organisations internationales n'ont pas à se préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur de chaque pays», a-t-il souligné. La démocratie est une valeur universelle. Que les règles du jeu de la démocratie ne soient pas respectées partout ne change rien à leur universalité. M. De Gucht a par ailleurs jugé contraire aux droits de l'homme la notion de diffamation des religions, rappelant que «les droits de l'homme doivent protéger les individus et leurs libertés et non pas les religions en tant que telles». Alors que ce lundi nous venons de commémorer l'Holocauste et qu'en ce mois d'avril nous commémorons le quinzième anniversaire du génocide au Rwanda, ayons une pensée pour toutes les victimes de racisme et de discrimination partout dans le monde, a conclu M. De Gucht.

Au nombre des délégations qui se sont exprimées ce matin, figurait précisément celle du Rwanda, qui a estimé qu'il existe des lacunes importantes dans les instruments internationaux et les législations nationales face au génocide, à sa négation voire sa justification et face au révisionnisme. Le Rwanda s'est dit désireux d'établir une coopération avec les autres États sur la question de l'impunité en matière de génocide, alors que certains suspects ont trouvé refuge en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique ou ailleurs; cette coopération doit aussi viser à combattre le négationnisme et toute tentative visant à minimiser le génocide contre les Tutsis du Rwanda. Le manque de volonté politique et l'indifférence de la part de certains membres de la communauté internationale ont rendu ce génocide possible, alors qu'il aurait pu être évité, a insisté la délégation rwandaise.

Comme ce fut le cas tout au long de cette semaine, plusieurs délégations ont condamné sans réserve les propos tenus lundi par le Président iranien, M. Mahmoud Ahmadinejad, à l'ouverture du débat de haut niveau de la Conférence. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les aspects saillants du Document final de la Conférence d'examen, adopté avant-hier. Les questions du passé – aussi regrettables et condamnables soient-elles – doivent être avant tout considérées comme une incitation à lutter contre le racisme aujourd'hui, a affirmé une délégation. L'attention a par ailleurs été attirée sur les

discriminations fondées sur la santé et le statut social, s'agissant plus particulièrement des personnes affectées par le VIH/sida.

Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Togo, Malaisie, Viet Nam, Bélarus, Arabie saoudite, Érythrée, République de Corée, Portugal, Rwanda, Slovénie, Guatemala, Guyana, Bénin, République démocratique du Congo, Luxembourg, Turquie, Afghanistan, Angola, République populaire démocratique de Corée et Danemark. Le Japon a exercé le droit de réponse s'agissant de l'intervention de la République populaire démocratique de Corée.

Sont également intervenus les délégués de la Ligue des États arabes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du Centre pour les droits de l'homme et la diversité culturelle du Mouvement des pays non alignés.

Se sont aussi exprimés des experts et représentants d'organes conventionnels et de procédures des droits de l'homme des Nations Unies: l'experte éminente du Brésil nommée par le Secrétaire général pour accompagner la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme, la Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales, le Président du Comité des droits des personnes handicapées, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Président du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine.

A également pris la parole un représentant du Comité international de coordination des institutions nationales de droits de l'homme ainsi qu'un représentant du Parlement panafricain. Le Prince El Hassan Bin Talal de Jordanie s'est pour sa part adressé à la Conférence par vidéoconférence.

La Conférence d'examen, qui se réunit aujourd'hui dans le cadre de séances consécutives et sans interruption, poursuit ses débats cet après-midi en abordant les questions découlant des objectifs de la Conférence, qui consistent à examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, à évaluer l'efficacité des mécanismes existants en vue de les renforcer, à promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

### **Déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Belgique**

M. KAREL DE GUCHT, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, a relevé que «certains ont choisi d'utiliser la confrontation lors de cette Conférence, d'autres ont choisi l'absence». En ce qui concerne la Belgique, elle choisit l'engagement et le dialogue: un dialogue franc et un engagement ferme. La lutte contre le racisme et les discriminations exige une réaction sans ambiguïté, a poursuivi M. De Gucht. C'est en effet le moins que l'on puisse faire pour les victimes du racisme et des discriminations, a-t-il insisté.

«Ma participation aujourd'hui est aussi le résultat de ma conviction qu'il est nécessaire de condamner sans réserve les déclarations intolérantes et haineuses du Président iranien à cette tribune», a indiqué M. De Gucht. Ces déclarations sont contraires aux principes et valeurs des Nations Unies, a-t-il affirmé. De tels propos sont d'autant plus choquants que les États Membres des Nations Unies sont réunis ici pour renouveler leur engagement à lutter contre le racisme et l'intolérance, a-t-il ajouté. L'intervention du Président iranien, notamment, contredit la lettre et l'esprit du texte que nous venons d'adopter; elle est

également contraire aux engagements pris par l'Iran à Durban en 2001, a souligné M. De Gucht. En effet, la Déclaration et le Programme d'action de Durban condamnent l'antisémitisme comme l'islamophobie et l'anti-arabisme et rejettent toute incitation à la haine, a-t-il rappelé. «Nous ne pouvons laisser le champ libre à ceux qui défendent des positions radicales et intolérantes», a souligné M. De Gucht. «Nous devons veiller à ce qu'ils ne prennent pas cette conférence en otage».

«Notre conférence est censée évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme et les discriminations et force est de constater que le racisme persiste, y compris, et je le regrette, en Belgique», a poursuivi le Ministre belge des affaires étrangères. Il a rappelé que la Belgique s'est dotée d'une législation solide pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Nous avons établi un Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme qui peut déposer plainte devant la justice – aussi contre les autorités, a-t-il précisé.

Le résultat final de la présente Conférence d'examen représente bien sûr un compromis, fruit de négociations difficiles et tendues et, il faut le reconnaître, pas parfait selon le goût de chacun, a poursuivi M. De Gucht. La Déclaration et le Programme d'action de Durban ne l'étaient pas non plus, a-t-il ajouté. Pourtant, ils ont le mérite d'avoir constitué une base solide pour lutter contre le racisme. Durant le processus préparatoire de la présente Conférence, les négociations ont été très difficiles, même houleuses, a rappelé le Ministre belge des affaires étrangères. Trop souvent, le sort des victimes a été négligé au profit de questions étrangères à la lutte contre le racisme. Début mars, le projet de texte était inacceptable pour nous: il s'écartait des objectifs de la Conférence, a déclaré M. De Gucht. «Le processus a connu des dérives que je condamne fortement», a-t-il indiqué. La Belgique était particulièrement préoccupée par les tentatives de certains de remettre en question les droits fondamentaux ou de nier leur universalité, a-t-il dit. Ils semblaient se sentir menacés dans leur souveraineté par l'insistance des acteurs internationaux pour appliquer ces normes universelles.

À ce sujet, «je regrette tout particulièrement la croissance du souverainisme, mettant de plus en plus sous pression le multilatéralisme», a déclaré M. De Gucht. Nous devons combattre ce souverainisme grandissant et la logique qui veut que d'autres pays et organisations internationales n'ont pas à se préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur de chaque pays, a-t-il souligné. Nous devons continuer à œuvrer pour une coopération et une action multilatérale quand la population civile est victime de violations graves des droits de l'homme et continuer à nous engager en faveur du droit international qui constitue, pour ces victimes, l'ultime recours leur offrant au moins encore une forme de justice, a insisté le Ministre belge. Contrairement au souverainisme, la souveraineté est indivisiblement liée à la démocratie dont la responsabilité et la légitimité constituent les fondations. L'universalité de la démocratie ne peut pas être mise en cause sans mettre en question l'égalité entre les êtres humains. La démocratie est une valeur universelle. Que les règles du jeu de la démocratie ne soient pas respectées partout ne change rien à leur universalité. Ce n'est pas parce qu'il y a des gens en prison à cause de leurs opinions politiques, que la liberté n'est pas une valeur universelle. «Nous ne pouvons pas tomber dans le piège d'un relativisme politique qui essaie de présenter souveraineté et souverainisme comme deux options de société de la même valeur», a souligné M. De Gucht. Le choix en faveur du souverainisme n'est jamais fait par le peuple, mais toujours par des dirigeants autocratiques, a-t-il fait observer.

Les difficultés dans les négociations ont également porté sur la notion de la diffamation des religions, notion contraire aux droits de l'homme qui ont pour objectif de défendre l'individu dans ses droits et libertés, a poursuivi le Ministre des affaires étrangères de la Belgique. Il aurait donc été inconcevable que le texte final contienne cette notion, a-t-il affirmé. «C'est ma conviction que les droits de l'homme doivent protéger les individus et leurs libertés et non pas les religions en tant que telles», a insisté M. De Gucht. «La notion de diffamation des religions n'est pas réconciliable avec la liberté d'expression et les droits de l'homme», a-t-il ajouté. La condamnation récente à 20 ans de prison d'un journaliste afghan pour blasphème en est un bon exemple. Grâce aux efforts sans relâche de plusieurs délégations et aux concessions faites par toutes les parties, la Conférence a été en mesure d'adopter un document final par consensus, respectant nos lignes rouges, a

rappelé le Ministre. La Belgique aurait certes voulu que davantage d'éléments soient repris dans le texte de cette Conférence, notamment une forte condamnation de la discrimination sur base de l'orientation sexuelle, a-t-il indiqué. Mon pays aurait également voulu une forte référence à la Cour pénale internationale, a-t-il ajouté. La Belgique a toutefois décidé d'accepter ce document suite aux négociations auxquelles elle a activement participé. Ce texte contient des éléments importants pour elle: il aborde le racisme et les discriminations comme un phénomène global qui touche tous les pays du monde; il rappelle que toutes les victimes doivent bénéficier de la même protection; il réaffirme le rôle essentiel de la liberté d'expression dans la lutte contre le racisme tout en condamnant l'incitation à la haine conformément au droit international; il condamne toutes les formes multiples et aggravées de discrimination; et il réaffirme l'importance de la démocratie pour lutter contre le racisme. Alors que ce lundi nous venons de commémorer l'Holocauste et qu'en ce mois d'avril nous commémorons le quinzième anniversaire du génocide au Rwanda, ayons une pensée pour toutes les victimes de racisme et de discrimination partout dans le monde, a conclu M. De Gucht.

### **Fin du débat général**

M. ABDELAHAD GAMALELDIN, Président de la Commission de la justice et des droits de l'homme du Parlement panafricain, a rappelé que cette assemblée avait été créée il y a cinq ans. Il a exhorté tous les États membres qui ne l'auraient pas encore fait à adhérer et à ratifier tous les pactes et instruments conclus pour protéger les droits de l'homme. Le Parlement panafricain appelle la communauté internationale à presser les anciennes puissances coloniales qui ont pillé l'Afrique à assister les pays de ce continent pour qu'ils se développent et assurent une vie décente à leurs enfants, tout en cessant de s'ingérer dans leurs affaires, ce qui ne fait qu'attiser les conflits ethniques. Le Parlement panafricain appelle aussi à l'abolition des restrictions sur les mouvements migratoires. Compte tenu du fait que les pays développés sont à l'origine de la crise économique et financière actuelle, ceux-ci devraient annuler la dette de l'Afrique, ce qui ne constituerait qu'une compensation pour la mise en coupe réglée du continent au cours des derniers siècles. Il s'est insurgé contre les déclarations attaquant l'islam de manière vile et a souligné que ce genre de comportement trouve auprès de certains des justifications au nom de la liberté d'expression. «Tout droit doit être exercé de manière à ne pas porter atteinte à celui d'autrui», a-t-il souligné. Après avoir évoqué la fin du régime «abominable» de l'apartheid et l'esprit de concorde qui prévaut depuis lors entre les citoyens de l'Afrique du Sud, le représentant du Parlement panafricain a rappelé que l'on avait alors pu espérer la fin de toutes les formes de discrimination raciale dans le monde. Pourtant, a-t-il constaté, nous assistons aujourd'hui aux pires formes de racisme et de discrimination raciale perpétrées contre le peuple palestinien de manière ouverte et légalisée. «La Conférence ne doit pas rester silencieuse face à ces crimes contre l'humanité», a-t-il conclu.

MME NAKPA POLO (Togo) a estimé que la Conférence de Durban est une étape importante de l'histoire de l'humanité en tant qu'elle est l'expression la plus manifeste du désaveu mondial du racisme. Elle a fait valoir que si l'idée des droits humains est sans conteste l'une des plus grandes réussites de l'humanité, l'égalité dans l'exercice de ces droits constitue le plus grand défi à relever. Elle a constaté que le racisme connaît une recrudescence et que les arguments qui s'appuient sur la prétendue inégalité des cultures continuent de faire des ravages. L'Afrique, a-t-elle poursuivi, a été dans le passé la victime désignée sur laquelle l'esclavage, la traite et le colonialisme ont laissé de profondes marques et continue de payer de lourds tribus à la montée des formes contemporaines du racisme. Elle a fait remarquer que la présente conférence d'examen est l'occasion privilégiée de récapituler les échecs pour mieux tracer la voie susceptible de remporter des victoires dans la lutte pour l'élimination du racisme. Elle a conclu son intervention en soulignant que la lutte contre la tentation du repli identitaire, de la confrontation des religions et des cultures, de l'exclusion et de la haine de l'autre constitue un défi majeur que toute la communauté internationale se doit de relever.

M. OTHMAN HASHIM (Malaisie) a fait part de sa conviction que la présente Conférence d'examen atteindrait ses objectifs en matière de lutte contre le racisme, la discrimination

raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a réitéré l'importance que son pays accorde à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, ajoutant que la Malaisie appuie le Document final de la présente Conférence d'examen. La Malaisie appuie fermement les objectifs de ces documents pour ce qui est de la protection des victimes, a poursuivi le représentant. Il a fait part des diverses lois et autres mesures adoptées par son pays pour lutter contre le racisme, soulignant que le Gouvernement malaisien concentre particulièrement ses efforts en la matière sur l'éducation.

M. VU DUNG (Viet Nam), tout en reconnaissant les progrès réalisés depuis la Conférence de 2001, a regretté les obstacles et les problèmes qui persistent. Il a tout particulièrement regretté les manifestations de discrimination religieuse et autres incidents d'intolérance qui se produisent dans de nombreuses régions du monde. Il a appelé la communauté internationale et tous les gouvernements à s'atteler à ces problèmes avec davantage de volonté politique. M. Vu a précisé que la lutte contre la discrimination a été incorporée dans la constitution de son pays, ses lois et ses programmes de développement. Il a indiqué que son pays est prêt à partager avec les autres pays ses bonnes pratiques et ses expériences en matière de réconciliation et d'harmonie entre les différentes cultures et religions. Le représentant vietnamien a fait remarquer que les préjugés fondés sur la religion ou la culture portent atteinte aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à une culture de la paix. Tout en reconnaissant l'importance de respecter et garantir la liberté d'expression, il a souligné que l'exercice de cette liberté doit se faire dans le respect de la dignité et ne doit pas inciter à la haine.

M. ANDREI SAVINYKH (Bélarus) a mis en garde contre l'établissement d'une hiérarchie des droits de l'homme. Le racisme et la discrimination sont le résultat des relations entre États, a-t-il souligné, appelant à entretenir des «rapports positifs» entre nations. Évoquant la traite des êtres humains, il a estimé que la communauté internationale y accordait une attention insuffisante. Le Bélarus a défini un plan d'action sur cette question prenant en compte tous ses aspects, la protection des victimes de la traite en particulier. Il a souligné que si son pays accordait par ailleurs une grande attention à la lutte antiraciste, il ne connaissait pas de difficultés particulières dans les relations interethniques sur son sol, et ce grâce à une harmonie de longue date ancrée dans l'histoire du Bélarus.

M. ABDULWAHAB ATTAR (Arabie saoudite) a relevé l'importance de cette Conférence d'examen alors que le monde est encore en butte avec le racisme et la discrimination raciale. Il a tout particulièrement fustigé les attaques contre les personnalités et les symboles religieux qui fomentent et diffusent la haine. Il est inacceptable que la liberté d'expression soit protégée et défendue au détriment d'autres droits de l'homme, a-t-il ajouté. Le représentant saoudien a également attiré l'attention sur les groupes et peuples soumis à des pratiques racistes, et parmi eux, le peuple palestinien. Il a fustigé le «mur raciste de séparation» et ses conséquences sur la situation économique, social et culturelle des Palestiniens. Il a dans ce contexte rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban soulignent l'importance de respecter les droits de l'homme et le principe d'autodétermination, ainsi que de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien. M. Attar a expliqué que son pays attache une grande importance à la question de la discrimination raciale et considère les activités racistes et d'incitation à la haine comme délit pénal. Il a également relevé l'importance de la promotion du dialogue et de la coopération entre les différentes religions et cultures, notamment par le biais de réunions et conférences internationales.

M. FESSHAZION PIETROS (Érythrée) a souligné que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques étaient étroitement liés au racisme et à d'autres intolérances. Le racisme, avec l'accent qu'il met sur la différence, perpétue invariablement la pauvreté et le sous-développement puisqu'il marginalise et exclut les populations les privant de possibilités de développement équitables. Compte tenu du fait que la crise économique et financière actuelle exacerbera la situation des plus vulnérables, des mesures supplémentaires doivent être prises afin de concrétiser les engagements de la déclaration finale de la Conférence d'examen. M. Pietros a assuré que son pays avait embrassé la diversité comme une source de force, en adhérant à la plupart des instruments internationaux de défense des droits de l'homme, au premier rang

desquels la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

M. LEE SUNG-JOO (République de Corée) a estimé que le Document final adopté par la Conférence d'examen bénéficiait d'une valeur universelle et offrait une base efficace pour la lutte contre la discrimination raciale. Il a souligné qu'un équilibre délicat a été trouvé entre l'exercice de la liberté d'expression et la responsabilité de ses conséquences. Et il s'est réjoui que ce texte ait été adopté par consensus. Le représentant a relevé l'importance de ne pas tolérer l'intolérance, mais de s'unir contre toute tentative de politiser cette conférence et d'utiliser cette enceinte pour inciter à la haine et à la division. Il a à cet égard soutenu l'appel du Secrétaire général invitant la communauté internationale à avancer vers un avenir d'unité plutôt que de division. Au niveau national, le délégué de la République de Corée a expliqué que son gouvernement ne ménageait aucun effort pour assurer l'intégration des étrangers. Un plan d'action national pour les étrangers a été adopté en décembre dernier et le cursus scolaire a été modifié pour mettre l'accent sur le respect des différences et de la diversité, a-t-il précisé. Il a conclu son intervention en soulignant qu'il appartient maintenant à la communauté internationale de mettre effectivement en œuvre les résultats de cette Conférence.

M. FRANCISCO XAVIER ESTEVES (Portugal) a déclaré que son pays rejetait dans des termes très vigoureux les propos tenus devant la présente Conférence d'examen par le Président iranien. Il a par ailleurs plaidé en faveur d'une ratification universelle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et a salué les travaux réalisés par le Comité chargé de surveiller la mise en œuvre de cet instrument. Le représentant portugais a souscrit au point de vue exprimé par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme selon lequel les attermolements ne sont pas acceptables dans le cadre de la lutte contre le racisme. Comme le souligne le Document final de la présente Conférence d'examen, il est indispensable que toutes les victimes du racisme jouissent du même niveau de protection, car toutes les formes de discrimination raciale sont inacceptables, a souligné le représentant portugais. Par ailleurs, le Portugal estime que les questions du passé – aussi regrettables et condamnables soient-elles – doivent être avant tout considérées comme une incitation à lutter contre le racisme aujourd'hui. Le représentant portugais a fait part des mesures prises par son pays depuis 2001 afin de promouvoir l'égalité des droits, prévenir le racisme, combattre la discrimination et promouvoir le dialogue interculturel. En 2007, un plan d'intégration des immigrants a été adopté, a-t-il notamment indiqué.

MME VENETIA SEBUDANDI (Rwanda) a indiqué que son pays, en vertu des principes de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi qu'en raison des leçons tirées de la triste histoire du génocide de 1994 contre les Tutsis, avait mis en place la législation nécessaire et les mécanismes institutionnels pour traiter les racines du mal. Elle a rappelé que depuis son indépendance en 1962, le Rwanda avait connu une succession de régimes politiques caractérisés par le «divisionnisme» et la discrimination basée sur l'ethnie. Après le génocide, le Gouvernement d'unité nationale a eu pour priorité la promotion de l'unité nationale et de la réconciliation, tout en mettant un terme à la culture de l'impunité par l'instauration du règne du droit. Le Rwanda est disposé à jouer un rôle en faisant profiter de son expérience. Sa représentante a rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban avaient montré clairement que le génocide constituait une manifestation extrême du racisme et de la discrimination raciale. Il existe néanmoins des lacunes importantes dans les instruments internationaux et les législations nationales face au génocide, à sa négation, au révisionnisme, voire sa justification. Le Rwanda est désireux d'établir une coopération avec les autres États sur la question de l'impunité en matière de génocide, alors que certains suspects ont trouvé refuge en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique ou ailleurs. Cette coopération doit aussi viser à combattre le négationnisme et toute tentative visant à minimiser le génocide contre les Tutsis du Rwanda. Le manque de volonté politique et l'indifférence de la part de certains membres de la communauté internationale ont rendu ce génocide possible, alors qu'il aurait pu être évité, a observé la représentante rwandaise. Celle-ci a regretté en conclusion que lors du processus de préparation de la Conférence, on n'ait pu faire preuve de la souplesse nécessaire pour permettre la participation des pays aujourd'hui absents. Certains d'entre

eux ont fait des progrès louables dans la lutte contre le racisme et le Rwanda espère qu'ils «reviendront à bord».

M. ANDREJ LOGAR (Slovénie) a déploré, condamné et rejeté les propos tenus par le Président iranien à l'ouverture du débat de haut niveau. Cette déclaration était malheureusement à l'opposé des objectifs que nous essayons d'atteindre, a-t-il regretté, soulignant que des mots agressifs, la promotion de l'intolérance et de la haine, ainsi que la remise en question d'événements historiques n'ont pas leur place à l'ONU. Revenant sur le processus de négociations du texte final de la Conférence, il a rappelé que son pays ne pouvait accepter d'isoler un État particulier ou une région spécifique. En outre, dans la lutte contre le racisme, tous les droits, y compris la liberté d'expression, doivent être respectés, a-t-il ajouté, précisant que cette liberté ne doit pas être utilisée pour promouvoir l'intolérance, à l'instar du Président iranien. M. Logar a par ailleurs souligné que toutes les victimes de discrimination devraient être protégées, y compris celles qui le sont sur la base de leur orientation sexuelle. Il a enfin estimé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban devraient être mieux mis en œuvre au niveau régional, annonçant à cet égard que son pays accueillera prochainement une conférence régionale sur l'accès des Roms à l'éducation.

M. CARLOS RAMIRO MARTÍNEZ ALVARADO (Guatemala) a fait part des progrès enregistrés par son pays depuis la tenue de la Conférence de Durban en 2001 en matière de lutte contre la discrimination raciale et le racisme. Il a notamment souligné que le Guatemala avait mis en place en 2006 une politique publique pour la coexistence et l'élimination du racisme; des politiques sectorielles traitant de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ont en outre été adoptées dans les domaines du logement, de la santé, de la diversité culturelle, du développement des petites et moyennes entreprises, du VIH/sida, de la promotion de la femme et du développement durable. Le représentant guatémaltèque a également indiqué que son pays avait intégré la pénalisation du délit de discrimination raciale dans le Code pénal. Il a en outre rappelé la création, en 2002, de la Commission présidentielle contre la discrimination et le racisme à l'encontre des peuples autochtones. Il ne faut pas perdre de vue la nécessité de lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants, qui se poursuit à tous les niveaux, a par ailleurs souligné le représentant guatémaltèque.

M. PATRICK GOMES (Guyana) a indiqué qu'il soutenait pleinement la déclaration du représentant de Cuba qui a demandé des réparations pour les descendants d'esclaves. Il a dénoncé la poursuite de l'injustice, ainsi que les crimes horribles commis contre le peuple palestinien, appelant à ce que les responsables soient traduits en justice. Pour sa délégation, on ne pourra mettre un terme au racisme et à ses diverses manifestations sans édifier un nouvel ordre planétaire favorable à l'homme. C'est la raison pour laquelle le Guyana a présenté l'an dernier la résolution 62/213 à l'Assemblée générale des Nations Unies – concernant «Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain» - texte qui a été coparrainé par 70 États membres et qui a été adopté par consensus. Sur le plan national, le représentant du Guyana a souligné que son pays était multinational et qu'il avait mis en œuvre des programmes de cohésion et d'inclusion sociale avec le soutien de la communauté des donateurs.

M. THIERRY ALIA (Bénin) a souligné qu'à Durban, en 2001, la communauté internationale a pris la résolution de protéger les personnes et les États contre le fléau du racisme, car l'incitation à la haine qu'il génère conduit souvent à des tragédies. Il a précisé qu'il faut une volonté politique pour l'éradiquer. Il a assuré que son pays ne tarit pas d'efforts pour donner effet aux différents instruments relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a estimé impérieux de procéder, tant au niveau national qu'international, au renforcement du système de protection des victimes du racisme. Il a relevé l'importance de l'éducation dans la lutte pour un monde sans racisme, car, a-t-il précisé, il faut combattre le racisme dès le bas âge. Dans ce contexte, l'action des organisations de la société civile et des militants des droits de l'homme qui s'attèlent à faire connaître les droits de l'homme au niveau communautaire devrait être reconnue et encouragée par les États. Le représentant béninois a par ailleurs fait remarquer que la Conférence d'examen de Durban est arrivée à point nommé pour réaffirmer que le racisme existe dans tous les pays du monde et qu'il

est impératif pour tous les gouvernements et toutes les sociétés d'œuvrer à son éradication.

M. SÉBASTIEN MUTOMB MUJING (République démocratique du Congo) a souligné qu'en matière de lutte contre le racisme, des remèdes conséquents, assortis aux maux décelés, exigent de tous les États Membres de l'ONU une réelle volonté politique pour leur application sans faille. Ainsi, les groupes de populations visiblement vulnérables, notamment les migrants, les réfugiés, les peuples autochtones, les minorités et les femmes, méritent une attention particulière de toutes les nations et institutions de l'ONU. Le représentant de la République démocratique du Congo a par ailleurs réaffirmé l'engagement de son gouvernement à lutter sans réserve contre le racisme et toutes les formes d'intolérance et de discrimination raciale. Il s'est en outre réjoui de la démarche positive manifestée par toutes les délégations, qui a permis d'aboutir à la Déclaration finale de cette Conférence d'examen, «adoptée vivement de manière consensuelle». Le souhait de la République démocratique du Congo est qu'à l'avenir, des velléités de division et certaines prises de position extrêmes soient évitées afin que cela ne porte pas atteinte à l'honorabilité et à la détermination de la lutte commune contre le racisme.

M. JEAN FEYDER (Luxembourg) a souligné que le Document final de la Conférence constituait «un nouveau jalon dans la lutte de l'humanité contre le racisme». Ce texte, conclu grâce à un esprit de compromis, «respecte les fondements de nos démocraties et de nos valeurs en dénonçant justement l'antisémitisme, en s'abstenant de langage stigmatisant une seule région du monde, en consacrant le principe essentiel de la liberté d'expression, tout en réaffirmant l'impératif de lutter contre l'incitation à la haine et en rappelant enfin la mémoire de l'Holocauste». Cette déclaration, a-t-il ajouté, «fournit également une réponse claire et nette aux propos choquants et inacceptables tenus lundi par le Président Ahmadinejad qui s'est délibérément placé en dehors de l'esprit de consensus qui a marqué nos travaux et en dehors de l'esprit de coopération, de tolérance et de dialogue entre tous les États qui est celui du Conseil des droits de l'homme». Par ailleurs, face à la crise financière et économique sans précédent frappant le monde, il convient de «faire preuve d'une vigilance particulière». Il s'agit en effet d'éviter toute vague de discrimination raciale et xénophobe qui risque d'affecter les migrants, les étrangers et les groupes vulnérables de la société. Le représentant du Luxembourg a appelé à «se méfier des chantages du choc des civilisations parfois encouragés par les événements du 11 septembre 2001». Il s'agit pour lui d'un «discours trompeur», la réalité montrant qu'à «la faveur de la mondialisation, les civilisations étaient en train de se rapprocher les unes des autres». Il convient d'intensifier le dialogue entre civilisations. Il a rappelé que c'était la pauvreté qui constituait une des causes les plus fréquentes des discriminations raciales. Évoquant la situation dans son pays, M. Feyder a souligné que celui-ci comptait 42% d'étrangers: «Cela représente pour nous un défi mais également une opportunité». Il a enfin fait valoir que le Grand-Duché avait mis en œuvre un Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations.

M. AHMET ÜZÜMCÜ (Turquie) a affirmé que le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie sont des attaques contre la dignité humaine et continuent de menacer la paix et l'harmonie des sociétés. Il a souligné que la polarisation le long des lignes culturelle et religieuse a augmenté avec les années. Rappelant que les différences culturelles ne sont aucunement des sources de conflit en elles-mêmes, il a préconisé un changement de conception. Le représentant turc a par ailleurs fait valoir qu'il n'y a pas de contradiction entre, d'une part, protéger les personnes contre les discours racistes et l'incitation à la haine et, d'autre part, assurer la liberté d'expression. Faisant remarquer que la manifestation la plus sérieuse du racisme est le génocide, il a recommandé la prudence dans l'utilisation de ce mot, rappelant qu'il correspond à une définition déterminée et soulignant que l'occurrence ou non d'un tel crime ne peut être déterminée que par une cour compétente. «Qualifier les événements de 1915 de génocide n'a aucune validité, relève de la calomnie et n'est pas entériné par une quelconque autorité juridique compétente», a-t-il souligné. M. Üzümcü a par ailleurs attiré l'attention sur la discrimination à l'encontre des migrants, rappelant que plus de huit millions de Turcs vivent dans des pays étrangers.

M. NANGUYALAI TARZI (Afghanistan) s'est félicité de l'adoption de la Déclaration finale de la Conférence d'examen, à laquelle il a souhaité le meilleur avenir. Il a indiqué que la Constitution afghane de 2003 comporte des articles qui garantissent la protection de la dignité humaine et la liberté d'expression, alors que d'autres articles bannissent la discrimination et prônent l'égalité des droits. L'un des points les plus importants reste la protection et la place accordée aux femmes, a-t-il poursuivi. Qu'il s'agisse d'égalité, d'éducation ou de protection, de nouvelles dispositions ont été prises et sont appliquées. Au plan politique, la femme afghane reprend petit à petit une place qu'elle n'aurait jamais dû perdre: 27% des membres du Parlement afghan sont des femmes et elles y remplissent bien leur rôle. La femme afghane n'est pas la seule composante de notre société qui bénéficie de la protection de la Constitution, a poursuivi le représentant. La tolérance envers les spécificités des minorités, la place des handicapés, la protection de l'enfance sont autant de priorités et d'engagements qui ont été pris par le Gouvernement, a-t-il précisé.

M. ARCANJO DO NASCIMENTO (Angola) a rappelé que son pays avait payé un lourd tribut à la discrimination et de l'exploitation ayant résulté de la colonisation. Il a regretté que la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban n'aient pas eu l'impact attendu, non pas à cause de l'instrument lui-même, mais en raison d'un manque de volonté politique. Le représentant angolais a déploré que le paragraphe concernant la création d'un indice des inégalités ne figure pas dans le Document final de la présente conférence. Cet indice pourrait en effet constituer un outil supplémentaire important. Un autre point important est la nécessité de parvenir à un équilibre dans la liberté d'expression afin que celle-ci ne soit pas interprétée comme le droit à inciter à la haine raciale par des discours de haine. En tant que pays victime du colonialisme, l'Angola estime nécessaire la poursuite du débat sur les moyens appropriés par lesquels les responsables de cette tragédie pourraient contribuer à régler les problèmes qu'ils ont créés en cicatrisant une bonne fois pour toutes les blessures laissées par les injustices historiques.

M. CHOE MYONG NAM (République populaire démocratique de Corée) a fait remarquer que les efforts déployés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ont conduit à des progrès considérables, mais qu'un long chemin reste à parcourir avant d'aboutir à l'élimination complète du racisme. Il s'est notamment inquiété des manifestations actuelles d'incitation à la haine, de discrimination et de diffamation des religions. Il faut lutter contre la discrimination raciale une fois pour toutes, faute de quoi les abus passés vont se perpétuer, a-t-il insisté. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a également invité les États à accepter leur responsabilité à l'égard du racisme et de la discrimination raciale et offrir réparations à toutes les victimes. Il a déploré que la révision des livres d'histoire et la négation des faits coloniaux perdurent. Il faut éviter que ces événements ne se reproduisent, a-t-il répété. Enfin, il a attiré l'attention sur la situation des descendants de Coréens au Japon qui sont soumis à la discrimination pour des raisons inconnues et a souhaité que réparation leur soit accordée.

M. ARNOLD DE FINE SKIBSTED (Danemark) a souligné que le thème central de cette Conférence d'examen est et doit être le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ainsi que les moyens de combattre ces fléaux. Le représentant danois a tenu à se dissocier totalement de l'intervention faite lundi dernier, devant cette Conférence, par le Président iranien qui, a-t-il affirmé, doit être considérée comme une incitation à la haine. La liberté d'expression est l'une des pierres angulaires de la dignité humaine ainsi que la base de toute société démocratique, a poursuivi le représentant danois; elle joue en outre un rôle central dans la lutte contre le racisme et il est heureux que cela ait été reconnu dans le Document final de la présente Conférence. Le représentant danois a par ailleurs rappelé que la notion de diffamation des religions a joué un rôle central dans les préparatifs de la présente Conférence; il s'agit d'une notion qui est étroitement associée à la liberté d'expression en ce sens qu'elle comporte une interdiction de toute critique contre les religions, ce qui, du point de vue du Danemark, est inacceptable. Le représentant danois a d'autre part indiqué que son pays attache une importance particulière aux peuples autochtones dont les droits sont souvent laissés pour compte en vertu d'attitudes racistes et de comportements discriminatoires.

M. SAAD ALFARARGI (Ligue des États arabes) a fait part de la préoccupation de son organisation face à l'augmentation du racisme. Il convient de mobiliser la communauté internationale pour la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Durban, a-t-il ajouté. L'orateur a condamné par ailleurs les pratiques d'islamophobie. Il a indiqué que le Prophète Mahomet avait dit que «nul d'entre nous n'appelait au fanatisme et que nul n'entre nous n'appelait à en mourir». Le représentant de la Ligue arabe a fustigé les pratiques discriminatoires d'Israël, demandant à la communauté internationale de les condamner. En conclusion, il a émis l'espoir que la Conférence d'examen sera suivie d'effets en soulignant que c'était la participation et non l'absence qui permettait de faire avancer les choses.

M. KONSTANTINOS TARARAS (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO) a rappelé que la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance se trouve au cœur du mandat de l'UNESCO. Il a souligné que l'UNESCO avait pris, en son temps, une position ferme contre l'apartheid. L'UNESCO a également adopté, entre autres, une déclaration contre les préjugés raciaux et une convention sur la lutte contre la discrimination dans l'éducation. Ces huit dernières années, depuis la tenue de la Conférence de Durban, l'UNESCO a pris un certain nombre d'initiatives visant, notamment, à promouvoir le dialogue interculturel.

MME SHAUNA OLNEY (Organisation internationale du travail - OIT) a déclaré que le fait de dire non au racisme sur le lieu de travail était la clé de la promotion du respect et de la tolérance dans la société. Les employeurs, ainsi que les travailleurs, ont une responsabilité partagée à cet égard, a-t-elle observé. Ce sont souvent les plus pauvres parmi les pauvres qui sont ignorés. Le racisme est l'un des défis les plus difficiles car il est souvent subtil, caché et par conséquent difficile à identifier, a-t-elle observé. L'OIT a mis au point une méthodologie qui a permis d'effectuer des études tests dans un certain nombre de pays européens depuis 2001. Celles-ci ont montré que malgré des législations non discriminatoires, des hommes et des femmes originaires de minorités ethniques étaient exclus quels que soit leurs mérites, une réalité encore répandue partout dans le monde. L'OIT a l'intention de continuer à œuvrer pour en finir avec ces pratiques en coopérant avec toutes les organisations concernées.

MME KHADIJA R. MASRI (Union africaine) a rappelé qu'il est du devoir de tous les acteurs de la communauté internationale d'assumer leur responsabilité collective et individuelle dans la lutte contre les pires formes d'abus et de traitement dégradant des êtres humains que constituent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité de ne pas oublier que le monde a récemment commémoré l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves, et qu'a été célébré, il y a quelques mois, le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une volonté politique forte, convaincue et engagée reste la condition sine qua non pour traiter le fléau du racisme et le combattre, a par ailleurs souligné la représentante de l'Union africaine. Elle s'est félicitée du consensus atteint par la présente Conférence d'examen et de la raison qui a finalement éclairé notre chemin pour ne pas décevoir les victimes du racisme.

M. LIBÈRE BARARUNYERETSE (Organisation internationale de la francophonie - OIF) a souligné que «dans un contexte mondial favorisant le repli identitaire, les écarts d'inégalités les plus injustes, et les mépris pour la dignité humaine les plus flagrants», il revenait à tout un chacun de «maintenir une vigilance accrue contre l'instrumentalisation de la différence, la démagogie politique et le repli communautaire». Il a réitéré l'engagement de la communauté francophone de fonder son action sur la primauté des principes universels en matière de droits de l'homme. Il a salué la mobilisation des délégations pour maintenir un dialogue constructif qui a abouti à un résultat consensuel porteur de progrès significatifs en matière de lutte contre le racisme.

MME SUSAN TIMBERLAKE (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida - ONUSIDA) a souhaité attirer l'attention de la Conférence d'examen sur des formes de discrimination qui n'ont pas, jusqu'ici, reçu l'attention qu'elles méritent, à savoir les discriminations fondées sur la santé et le statut social. À cet égard, elle a souligné que les discriminations liées au VIH/sida continuent de toucher des millions de personnes. L'un

des effets de ces discriminations est que des millions de personnes ont peur de se soumettre au test de séropositivité, craignant une perte de statut si elles s'avéraient être séropositives. Aussi, l'ONUSIDA lance-t-il un appel aux gouvernements et aux bailleurs de fonds afin qu'ils fassent de la non-discrimination l'un des piliers de leur réponse au sida.

MME CLAIRE A. NELSON (Banque interaméricaine de développement - BID) a rappelé que les personnes d'ascendance africaine en Amérique latine étaient environ 150 millions, soit un tiers de la population. Elle a dénoncé leur marginalisation, due en particulier à l'absence d'investissements dans les régions où elles vivent. Elle a signalé que ces populations se mobilisaient à l'heure actuelle au-delà des frontières nationales où elles sont confinées. Depuis Durban, la BID soutient de plus en plus les investissements nécessaires pour faire face à ces situations. Malheureusement, ces programmes d'action prennent du temps à fructifier. Or, dans le contexte de crise actuelle, on peut craindre la tentation réduire les budgets. Pourtant, il est important d'investir pour assurer l'avenir des ces populations dont la marginalité est aussi coûteuse pour leurs propres pays. Le défi de l'inclusion est vital, a-t-elle conclu.

M. ALI BAHREINI (Centre pour les droits de l'homme et la diversité culturelle du Mouvement des pays non alignés) a souligné que la diversité culturelle dans un monde globalisé doit servir de vecteur de créativité, de dynamisme et de promotion de la justice sociale, de la tolérance et de la compréhension et non pas susciter une nouvelle confrontation idéologique et politique. Le racisme de nos jours n'est plus basé essentiellement sur une supposée inégalité entre les races; il est de plus en plus basé sur la culture, la nationalité ou la religion, a-t-il fait observer. Le processus d'examen de Durban doit donner un nouvel élan au processus engagé en 2001, a-t-il affirmé. À cet égard, il a rappelé que son Centre est favorable au dialogue interculturel en tant que moyen de promouvoir la compréhension entre les cultures et les communautés différentes.

Le prince EL HASSAN BIN TALAL de Jordanie a adressé un message vidéo enregistré dans lequel il a souligné que le temps était venu de parler de la nécessité de bourses pour promouvoir l'éducation des jeunes exclus dans un monde de plus en plus intégré. Dans le monde méditerranéen, il a rappelé que les conflits avaient souvent leurs racines dans l'histoire. Les enfants d'Abraham doivent pouvoir cohabiter, a observé le prince qui a appelé à la création d'une «architecture de paix», et en soulignant que le «réchauffement humain devait prendre le relais du réchauffement planétaire».

#### Présentations d'experts et organes conventionnels

MME EDNA MARIA SANTOS ROLAND, experte éminente du Brésil nommée par le Secrétaire général pour accompagner la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, a souligné que l'une des avancées dans les textes des Nations Unies sur le racisme a été la reconnaissance que le racisme se manifeste de multiples façons sur les hommes et les femmes. Elle a regretté qu'en dépit de longues discussions au cours du processus de Durban, il n'a pas été possible d'obtenir un consensus sur des questions comme l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. Mme Roland s'est par ailleurs félicitée de la création d'un réseau de discussions des communautés d'ascendance africaine. Elle a en effet fait remarquer que les incidents d'intolérance à l'encontre des communautés religieuses d'ascendance africaine augmentent et que des jeunes autochtones sont victimes de violence et de meurtre, en particulier dans les zones urbaines pauvres. Alors que de multiples initiatives ont été lancées pour lutter contre les disparités raciales, l'experte a préconisé de développer des outils pour évaluer ces inégalités et définir des politiques en conséquence. Elle a proposé que soit créé un index des inégalités raciales, à l'instar de l'Index de développement humain.

MME NAELA GABR, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a signalé que depuis cinq ans, le Comité avait constaté des discriminations multiples envers les femmes migrantes, requérantes d'asile, réfugiées ou appartenant à des groupes minoritaires. Le Comité a appelé en particulier les États à évaluer l'impact des lois et des politiques édictées en leur faveur. Concernant la traite, les États parties ont été appelés à entreprendre une analyse systématique sur les causes d'un phénomène qui continue d'affecter un grand nombre de femmes. La Convention sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes exige des stratégies globales pour lutter contre ce phénomène. Enfin, le Comité souligne l'importance pour les États d'intensifier leurs efforts et leur coopération pour combattre la pauvreté, l'une des principales causes de ségrégation et de discrimination.

MME ZONKE ZANELE MAJODINA, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme, a rappelé que le Pacte relatif aux droits civils et politiques stipule que la discrimination doit être interdite dans le secteur public comme le secteur privé et qu'une protection effective doit être garantie contre la discrimination. Elle a précisé qu'outre certaines exceptions, les non-ressortissants doivent bénéficier de cette exigence générale de non-discrimination. Le Pacte demande aux États de prendre des mesures afin d'interdire par la loi toute incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse, a-t-elle ajouté. Elle a expliqué que, de l'avis du Comité, les interdictions prévues par l'article 20 sont largement conformes au droit de liberté d'expression. Parmi les questions mises en évidence par le Comité au cours de ses travaux, la Vice-Présidente a notamment souligné l'absence de mesures effectives pour interdire la discrimination raciale, ainsi que le manque de mécanismes de recours pour les victimes. En outre, le Comité a constaté la persistance d'un discours raciste et xénophobe, l'aggravation de la discrimination raciale contre les femmes, ainsi que des cas de maltraitance des migrants, des minorités et des requérants d'asile de la part des agents de sécurité. Mme Majodina a invité les États à mettre effectivement en œuvre les dispositions du Pacte et, le cas échéant, à retirer leurs réserves à l'article 20.

MME ASNA JAHANGIR, Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales, qui s'exprimait au nom des titulaires de toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, a souligné que le racisme touchait tous leurs mandats. Ce phénomène a plusieurs visages, a-t-elle rappelé, et il touche des millions d'individus, particulièrement dans les classes pauvres des sociétés. Mme Jahangir s'est félicitée des initiatives lancées par la première Conférence de Durban et a appelé à persévérer dans la voie ouverte. Si nous voulons aller au-delà des mots, il nous faut travailler sans relâche, a-t-elle observé, appelant à une nouvelle coopération entre États. Elle a souligné que certains d'entre eux étaient trop pauvres pour agir. Trop souvent, nous voyons qu'il existe des législations adaptées mais que celles-ci restent sans effet en l'absence de mécanismes permettant de les mettre en œuvre, a encore observé Mme Jahangir. En outre, existe le danger que la crise économique ait pour conséquence de voir un reflux dans nos efforts. Par ailleurs, l'éducation des jeunes générations est cruciale dans la lutte contre le racisme et les préjugés. Il ne s'agit pas seulement d'assurer un accès à l'éducation mais d'assurer que celle-ci soit de valeur et qu'elle ne soit pas le véhicule des préjugés. À cet égard, les femmes ont un rôle unique à jouer. Cela implique de travailler étroitement avec elles. Le message de cette conférence doit être un message de justice, de dignité et d'humanité, a-t-elle dit. Une occasion unique existe en effet pour la première fois dans l'histoire pour que la communauté mondiale œuvre de concert afin d'identifier et d'éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Si l'on peut regretter les propos tenus au premier jour de la Conférence, on peut espérer que la majorité des participants n'aient pas été distraits des objectifs de la Conférence, le Document final montrant la permanence de l'engagement collectif, a-t-elle conclu.

M. MOHAMMED AL-TARAWNEH, Président du Comité des droits des personnes handicapées, a rappelé que ce Comité, qui a commencé ses travaux en janvier de cette année, est chargé de veiller à l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il a fait remarquer que ces personnes ont trop souvent été considérées avec condescendance et pitié et que leurs voix sont malheureusement ignorées. Il a souligné que l'adoption de cette Convention a lancé le début d'une nouvelle ère pour les 650 millions de personnes handicapées dans le monde: une ère où elles n'auront plus à souffrir des pratiques et attitudes discriminatoires. Faisant remarquer que la discrimination raciale et les autres préjugés basés sur la couleur, la religion ou la nationalité n'affectent pas les personnes handicapées de la même manière que les personnes sans handicap, M. Al-Tarawneh a souhaité que la Conférence mette en évidence l'impact spécifique de la discrimination sur les personnes handicapées.

MME FATIMATA-BINTA DAH, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a rappelé qu'avait été célébrée il y a trois mois le quarantième anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Or, a-t-elle observé, « quatre décennies représentent tout à la fois une longue période et très peu de temps ». Elle a noté que la ratification universelle de la Convention n'avait toujours pas été atteinte alors que la date butoir en avait été fixée au 31 décembre 2005. « Le retard de nombreux États dans la soumission au Comité de leurs rapports initiaux ou périodiques reste également un obstacle majeur à l'efficacité de la fonction de surveillance qui a été confiée au Comité. » Dressant le bilan de l'action du Comité, Mme Dah a souligné que depuis la Conférence de Durban, celui-ci avait adopté de nouvelles lignes directrices pour l'élaboration de rapport tendant à faciliter la tâche des États, notamment de nouvelles directrices pour sa procédure d'urgence et d'alerte rapide. Le Comité est résolu à continuer de renforcer son efficacité et espère compter pour cela sur la coopération des États, en particulier sur les points soulignés par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; elle a notamment cité le renforcement de la procédure de suivi et l'attribution au Comité d'un mécanisme d'action supplémentaire sous la forme d'une procédure d'enquêtes.

M. JOE FRANS, Président du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, a souligné que le racisme à l'encontre des personnes d'ascendance africaine se manifeste dans toutes les sphères de la vie, y compris dans les médias, l'administration de la justice, l'accès à l'éducation et l'accès à l'emploi. Il a attiré l'attention sur la valeur toute particulière du mandat du Groupe de travail, en ce qu'il s'intéresse directement à un secteur de la société particulièrement visé par le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance. Dans ce contexte, M. Frans s'est réjoui que, dans son document final, la Conférence prenne note avec satisfaction des efforts entrepris par tous les mécanismes, y compris le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. Il a apprécié que la Déclaration relève la nécessité de renforcer l'efficacité des mécanismes qui s'attellent à la question du racisme. En ce qui concerne les travaux de son Groupe de travail, M. Frans a précisé qu'un programme de travail ambitieux a été élaboré et que le Groupe de travail s'est doté d'une base solide et productive. Il a souligné que le Groupe de travail ne pourra pourtant pleinement remplir son mandat sans le soutien des États membres et de la société civile.

#### Institutions nationales des droits de l'homme

M. TSELISO THIPANYANE (Comité international de coordination des institutions nationales de droits de l'homme) a souligné que la lutte contre la discrimination fondée sur la race, la religion et la conviction, l'origine nationale et ethnique et la couleur fait partie intégrante du mandat des institutions nationales des droits de l'homme. Les institutions nationales de droits de l'homme œuvrent à la promotion du dialogue interculturel et la diversité et fournissent un cadre pour régler les questions contentieuses. Les institutions nationales du monde entier se sont engagées à travailler dans un esprit d'ouverture et de dialogue avec tous pour le succès de la Conférence d'examen de Durban, et s'engagent à faire des contributions constructives et pratiques dans le cadre du processus d'examen. La Conférence d'examen de Durban ne devrait pas rouvrir les débats de 2001 mais être l'occasion pour tous les acteurs d'identifier des mesures pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du programme de lutte contre le racisme; c'est l'occasion de revigorer l'engagement mondial dans la lutte contre le racisme et de combler les lacunes actuelles dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

#### Droit de réponse

M. AKIO ISOMATA (Japon) a tenu à répondre aux propos tenus par la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Il a souligné que le Gouvernement japonais a toujours fait face aux événements du passé avec sincérité et a montré sa détermination à régler les problèmes de façon pacifique. Il a rappelé que les dirigeants des deux pays se sont accordés sur les principes de base pour une discussion sur ces questions. Il a en outre souligné que le Gouvernement du Japon a donné le statut de résident aux Coréens qui se trouvent sur le territoire et souhaite qu'ils vivent une vie digne, sans discrimination. En ce qui concerne l'éducation et le travail sur les textes historiques, il a précisé que les

directives du cursus scolaire exigent que les étudiants comprennent le passé et les causes qui ont mené à la guerre en tenant compte de la relation du Japon avec ses pays voisins.

---